



## DÉLIBÉRATIONS

### AVENANT FOURRIÈRE

Madame le Maire propose de délibérer pour valider l'avenant n° 1 de la Convention de mise à disposition des services de la Fourrière pour Animaux de Niort.

Les nouvelles dispositions portent sur :

- La disponibilité des animaliers 7 jours/7 et 24 h/24.
- Les horaires d'astreinte.
- Une facturation des frais de pension et d'intervention sur temps d'astreinte et hors astreinte après chaque service fait.

Cette dernière modification permettra à la commune de Saint-Rémy de refacturer aux propriétaires identifiés les frais de pensions et d'intervention avec les justificatifs afférents.

Madame le Maire demande à l'assemblée de valider l'avenant n° 1 de la convention pour la disponibilité des animaliers 7 jours/7 et 24h/ 24, pour les astreintes d'horaires et pour la facturation des frais de pensions et d'intervention sur temps d'astreinte et hors astreinte après chaque service fait, permettant à la commune de refacturer avec les justificatifs afférents. (L'avenant n° 1 est joint au présent document).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 1 de la convention pour la disponibilité des animaliers 7 jours/7 et 24h/ 24, pour les astreintes d'horaires et pour la facturation des frais de pensions et d'intervention sur temps d'astreinte et hors astreinte après chaque service fait, permettant à la commune de refacturer avec les justificatifs afférents.**

### COORDONNATEUR COMMUNAL – RECENSEMENT POPULATION 2022

Madame le Maire propose de désigner un coordonnateur communal pour le prochain recensement de la population qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022. Deux recrutements seront à prévoir en externe.

Mme Moutin Marie-Alberte est désignée titulaire et Mme Gouband Laurence est désignée suppléante.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, les nominations de madame Moutin Marie-Alberte titulaire et de madame Gouband Laurence suppléante.**

### ACHAT DE TONDEUSE

Madame le Maire propose de délibérer pour émettre un choix sur les devis réceptionnés. Les critères de la tondeuse sont les suivants : coupe frontale largeur 1,30 mètre, 4 roues motrice, puissance 24 à 25 CV et mulching.

Quatre entreprises ont été contactées. Le tableau ci-après récapitule les offres.

ENTREPRISES	TYPE MATERIEL	MONTANT H.T.	T.V.A.	MONTANT T.T.C.
JARDINANCE AREPE NIORT	TONDEUSE HUSQVARNA P525 - 132 CM KIT HOMOLOGATION P 525 DIRECTION ASSISTEE	17 199,00	3 439,80	20 638,80
PIERRE CLAUDE MOTOCULTURE ST MARTIN DU FRAIGNEAU	TONDEUSE FRONTALE ISEKI SF224 BENNE ARRIERE POUR SF2 KT MULCHING POUR PALTEAU 137 CM CARTE GRISE + PLAQUE	18 000,00	3 600,00	21 600,00
ESPACE EMERAUDE ECHIRE	TRACTEUR KUBOTA F 2890 N TONDEUSE FRONTALE 1,52 EJECT AR KIT MULCHING ET KIT DE CIRCULATION HOMOLOGUE ROUTE	15 260,00	3 052,00	18 312,00
EQUIP JARDIN AZAY LE BRULE	TONDEUSE FRONTALE JOHN DEERE 1550 2406TCKIT MULCHING ET PACK HOMOLOGATION ROUTIERE	23 500,00	4 700,00	28 200,00
JARDINANCE AREPE NIORT	TONDEUSE ISEKI SF224SD KIT MULCHING HOMOLOGUÉE ROUTE	20 710,42	4 142,50	24 852,50
EQUIP JARDIN FONTENAY LE COMTE	TONDEUSE FRONTALE GIANNI FERRARI SR X PRO	20 165,00	4 033,00	24 198,00

Monsieur Jacky PELTIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente les différentes tondeuses avec leurs caractéristiques (les avantages et inconvénients). Plusieurs démonstrations du matériel ont eu lieu ; Il en reste une dont la démonstration s'effectuera lundi à 14 heures, il s'agit de la tondeuse frontale Gianni Ferrari.

Néanmoins, en récapitulant l'ensemble des éléments, il ressort que la tondeuse frontale Gianni Ferrari correspond au souhait de la collectivité.

Dans un premier temps, la commune va émettre son choix et valider un devis. Il est donc proposé de retenir la tondeuse frontale Gianni Ferrari SR XPRO au prix de 24 198,00 € TTC. Le budget est un peu dépassé mais passe en raison des économies faites au niveau du mobilier prévu pour la 5<sup>ème</sup> classe du groupe scolaire dans le cadre de réouverture.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **décide, à l'unanimité, l'achat de la tondeuse frontale Gianni Ferrari SR XPRO au prix de 24 198,00 € TTC.**

### **TRAVAUX DE VOIRIES (LOUVRIE – LA VÈTE – RUE LOUIS BROUARD)**

Madame le Maire propose de délibérer pour la remise en état des voiries du virage de Louvrie (au niveau du Centre Équestre), rue de la Vète et une partie de la rue Brouard.

Deux entreprises ont remis des devis. Le tableau ci-après récapitule les devis reçus.

<b>TRAVAUX REMISE EN ETAT</b>	<b>EIFFAGE</b>	<b>BONNEAU</b>
RUE LOUIS BROUARD	7 143,50 €	6 160,00 €
CHEMIN DE LA VETTE	5 447,00 €	3 097,00 €
VIRAGE DE LOUVERIE	7 694,00 €	7 655,00 €
<b>H.T.</b>	<b>20 284,50 €</b>	<b>16 912,00 €</b>
<b>T.V.A.</b>	<b>4 056,90 €</b>	<b>3 382,40 €</b>
<b>T.T.C.</b>	<b>24 341,40 €</b>	<b>20 294,40 €</b>

Monsieur Jacky PELTIER, 1<sup>er</sup> Adjoint propose de retenir l'entreprise BONNEAU, entreprise moins disante pour un montant TTC de 20 294,40 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le devis de l'entreprise BONNEAU pour un montant TTC de 20 294,40 €.**

La commune de Saint-Rémy sollicite le Conseil départemental pour une subvention de 50,36 % soit 8 517,00 € dans le cadre de « CAP RELANCE 2021 ».

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 16 912,00 € H.T. (20 294,40 € TTC). Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan suivant :

<b>DEPENSES H.T.</b>		<b>RECETTES H.T.</b>	
<b>Réfection des voiries :</b> Virage de Louverie Rue de la Vète Rue Louis Brouard	16 912,00 €	<b>Département :</b> CAP relance 2021 : 50,36 %	8 517,00 €
		<b>Autofinancement</b>	8 395,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 912,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 912,00 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le plan de financement présenté ci-dessus et autorise, à l'unanimité, madame le Maire à solliciter l'attribution d'une aide financière à hauteur de 50,36 % du montant H. T. des travaux dans le cadre de « CAP RELANCE 2021 ».**

### **FACTURATION APE (ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES) POUR LE BILLODROME**

Madame le Maire propose de délibérer pour que la commune puisse facturer à l'APE 50 % du coût H.T. de la facture du Billodrome (soit 965,00 €).

En effet, les frais engagés pour la peinture ont été neutralisés pour l'APE car la peinture a pu être récupérée gracieusement et le projet de fresque est reporté au mieux à la rentrée de septembre 2021/2022.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **accepte, à l'unanimité, que la commune de Saint-Rémy émette un titre ASAP de 965,00 € au nom de l'APE, correspondant à 50 % du coût H.T de la facture EDEN COM pour la réalisation du Billodrome.**

## **ATTRIBUTION D'UNE AIDE SOCIALE**

Madame le Maire propose de délibérer pour valider la commission Action sociale du 24 juin 2021 pour l'attribution d'une aide financière de 150,00 € à madame X afin de régler ses factures eau SECO et assainissement Agglo du Niortais.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, 14 pour et une abstention, le choix de la commission, à savoir l'attribution d'une aide financière de 150,00 € (75,00 € pour le SECO et 75,00 € pour l'Agglo du Niortais).**

## **RESTAURATION SCOLAIRE : SURFACTURATION POUR REPAS PRIS SANS INSCRIPTION PRÉALABLE**

Madame le Maire propose de délibérer pour la mise en place d'une surfacturation pour repas pris sans inscription préalable pour la restauration scolaire.

Après avoir débattu, les élus propose la mise en place d'une surfacturation pour repas sans inscription préalable et sans prévenance auprès de la cantine scolaire, le repas sera facturé 6,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, la surfacturation pour repas sans inscription préalable et sans prévenance auprès de la cantine scolaire, le repas sera facturé 6,00 €.**

Une communication sera faite auprès des parents en temps et en heure.

## **RÉTROCESSION DE PARCELLE**

Madame le Maire propose la rétrocession de la parcelle AE 99 appartenant à M. VERDON. Cette parcelle se situant dans l'impasse du Château d'Eau pour la zone de retournement sera rétrocédée à la commune.

M. Jacky PELTIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, indique que les conditions sont valides pour cette rétrocession à la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, la rétrocession de la parcelle AE 99 à la commune et autorise, à l'unanimité, madame le Maire à viser les documents s'y rapportant.**

## **DATES A RETENIR :**

- **Réunion d'Adjoints :**
  - Lundi 16 août 2021 à 18 heures à la Mairie
- **Prochains conseils municipaux :**
  - Jeudi 26 août 2021 à 20 heures à la Mairie
  - Jeudi 23 septembre 2021 à 20 heures à la Mairie
  - Jeudi 21 octobre 2021 à 20 heures à la Mairie
  - Jeudi 25 novembre 2021 à 20 heures à la Mairie
  - Jeudi 16 décembre 2021 à 20 heures à la Mairie

## **COMPTES RENDUS :**

- **Conseil d'École du 15 juin 2021** : Les points abordés :
  - o Les effectifs pour 2021-2022 : 112 élèves
    - 26 (Moyenne Section et Grande Section) Mme ENOGAT
    - 22 (11 Grande Section – 11 Cours Préparatoires) Mme TEXIER
    - 23 (6 Cours Préparatoires – 17 Cours Élémentaires 1<sup>ère</sup> Année) Mme SAGOT
    - 20 (9 Cours Élémentaires 2<sup>ème</sup> année – 11 Cours Moyens 1<sup>ère</sup> année) 5<sup>ème</sup> classe
    - 21 (7 Cours Moyens 1<sup>ère</sup> année – 14 Cours Moyens 2<sup>ème</sup> année) M. CHESNEAU
  - o Les meubles – la peinture
  - o L'infirmière scolaire
  - o Rôle des parents d'élèves

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Bilan des APS (Activités Péri Scolaires)** : Bilan positif.
- **Parcelles communales agricoles** : M. Guyon loue des parcelles agricoles, propriétés de la commune. Suite au départ à la retraite de l'exploitant, ces parcelles seront affectées par tirage au sort.
- **Débordement des eaux de pluie** : Monsieur Aurélien Soulet rappelle les débordements occasionnés par les pluies importantes chez un particulier. Le service « Assainissement » de l'Agglo a répondu à cette personne.
- **Décoration de Noël** : Il reste des décorations de Noël à retirer.
- **Projet de loi 4D : Différenciation, décentralisation, déconcentration et diverses mesures de simplification** : Visioconférence réalisée par les sénateurs DARNAULT et MOUILLER.
- **Exposition Place du Lac (demande de M. Jandard) 18 juillet 2021** : Avis favorable des élus.
- **Présentation des affiches** : Affiches insérées dans les 3 panneaux communaux lorsqu'ils sont vacants.

La séance est clôturée à 22 h 00.